

DECRET N° 73-358 du 27 Novembre 1973

portant nomination des membres du Conseil de Gérance de la Caisse Autonome d'Amortissement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU l'ordonnance n° 28/PR/MEF du 3 août 1966, portant création d'une taxe spéciale d'amortissement et les ordonnances n°s 62/PR/MEF et 70-25/D/MEF des 30 Décembre 1968 et 15 Avril 1970 qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance n° 73-4 du 17 Janvier 1973 portant loi des Finances pour la gestion 1973 ;
- VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets subséquents qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1973, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le décret n° 73-269 du 31 août 1973 portant réorganisation, attributions et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, notamment son article 14 ;
- SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil de Gérance de la Caisse Autonome d'Amortissement :

- Capitaine Janvier ASSOGBA (Président).
- Le Président de la Commission des Finances, du Conseil National de la Révolution,
- MM. - TAGHON Robert (Directeur Général du Plan)
- KILAYOSSI Isaac (Directeur du Budget)
- POGNON Guy (Directeur de la B.C.E.A.O.)
- SANNI Agatha (Représentant Chambre de Commerce et d'Industrie)
- LEMON Idelphonse (Président de l'Association Professionnelle des Banques)
- OGAN-BADA Barnabé (Directeur Général des Impôts)
- SOGLO Nicéphore (Inspecteur Général des Finances)!

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Novembre 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MEF 8 - autres
Ministères 10 - SGG 6 - IAA 1 - DCCT-IGF-
CNI-Gde.Ch. 4 - CAA 10 - CDCD 4 - DB 2 -
BCEAO 4 - Chamb.com. 4 - DGP 2 - DGAJL-
Dtion Stat. 4 - CF-DC-Solde 3 - Trésor 4
DI 8 - DP 2 - Intéressés 9 - JORD 1.
SPD 2 ONR 4 DGF 2